

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BURNEL Sébastien

Objet : BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget primitif 2023,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement – Prise en compte de l'augmentation de l'attribution de compensation libre 2023

- Dépenses : c/615231 – entretien et réparation de voiries : + 52 828 €
- Recettes : c/73211 – attribution de compensation : + 52 828 €

Section d'investissement – dépenses

- Opération 19 - éclairage public = + 10 000 €
- Opération 25 – immeuble mairie = + 5 000 € (réfection plafonds bureaux mairie)
- Opération 34 – bâtiments communaux = + 55 500 € (révision prix marchés + travaux)
- Opération 35 – matériel divers = + 9 000 € (autolaveuse complexe sportif)
- Opération 61 – réserve foncière = + 166 080 €

Section d'investissement – recettes

- Versement produit de la vente de la ferme du Grippois : 130 513 €
- Prise en compte de subventions du programme voirie 2023 :
 - Conseil départemental – amendes de police : 16 100 €
 - Communauté d'Agglomération – fonds de concours : 58 780 €
 - Etat – DETR : 40 187 €
- Rectification imputation de la subvention Fondation Langlois :
 - Compte 1318 – autres subventions rattachées aux actifs amortissables : – 10 000 €
 - Compte 1328 - autres subventions rattachées aux actifs non amortissables : + 10 000 €

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	52 828.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	52 828.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 828.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 828.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	52 828.00 €	0.00 €	52 828.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1318-74 : EGLISE BOURG	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1326-18 : VOIRIES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	58 780.00 €
R-1328-74 : EGLISE BOURG	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-1335-18 : VOIRIES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 100.00 €
R-13461-18 : VOIRIES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 187.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	125 067.00 €
D-2111-61 : RESERVE FONCIERE	0.00 €	166 080.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-19 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-35 : MATERIELS DIVERS	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-25 : IMMEUBLE MAIRIE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2115-61 : RESERVE FONCIERE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 513.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	190 080.00 €	0.00 €	130 513.00 €
D-2313-34 : BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS	0.00 €	55 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	55 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	255 580.00 €	0.00 €	255 580.00 €
Total Général		308 408.00 €		308 408.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits, conformément au tableau présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS